

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat entre l'Institut Départemental Artistique et Culturel (iddac) et la Communauté urbaine de Bordeaux - Soutien au spectacle vivant en direction des Juniors du Développement Durable - Attribution d'une subvention - Convention pluriannuelle 2013-2014 - Décision - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub anime depuis 2001 le dispositif Les Juniors du Développement Durable afin de favoriser des démarches vertueuses d'éducation au sein des écoles. Le dispositif est articulé autour de sept parcours : Eau / Consommation & Déchets / Biodiversité / Energies & Déplacements / Les Juniors Créateurs / Les Juniors Philosophes / Les Juniors Solidaires.

Depuis deux ans en effet, les enseignants de l'agglomération peuvent s'engager dans le parcours « Les Juniors Créateurs » car il est apparu pertinent d'accompagner les écoliers dans la découverte des enjeux culturels du développement durable.

L'art est une expérience humaine particulièrement durable par sa constance. Bien que régulièrement traversée de ruptures, l'art participe à la continuité de l'humain ; il y a la biologie et le cycle de naissance/mort des individus mais il y a aussi l'art.

En accord avec l'Académie et pour répondre aux demandes de terrain, c'est ainsi que :

- 37 enseignants ont pu bénéficier d'une formation spécifique sur la dimension culturelle du développement durable ;
- 14 projets ont pu être concrètement mis en œuvre et 2 sensibilisations.

Le parcours « Les Juniors Créateurs » s'articule autour d'un spectacle, en l'occurrence depuis 2011 autour du *Jardinier* de Mike Kenny, joué par la Compagnie du Réfectoire. Ce fut l'occasion pour des élèves de découvrir ensemble l'œuvre et de prolonger leur impression et réflexion dans des travaux pratiques avec d'autres intervenants. Ce spectacle sur mesure a été joué dans 7 communes pour 1390 écoliers. Il sera joué cette année encore dans 4 communes de plus.

Depuis 1 an, l'iddac, l'agence culturelle de la Gironde, dont la mission est de soutenir les différentes formes des arts vivants et de favoriser la coopération entre acteurs culturels, artistiques et

institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, a tout naturellement saisi l'opportunité culturelle que représente les Juniors Créateurs pour créer, à partir du spectacle existant, de nouveaux formats de production diffusés au profit d'un public plus large et plus nombreux.

Afin de renforcer et de pérenniser les actions déjà engagées, l'iddac nous propose d'établir un partenariat qui lui permettra d'optimiser son soutien au spectacle vivant autour du Développement Durable et d'animer un réseau culturel éducatif qui se traduira notamment par (projet et objectifs stratégiques joints en annexe) :

- la co-production (création) de spectacles dédiés aux enjeux du développement durable avec une compagnie. Ces spectacles pourront être proposés aux structures culturelles du territoire métropolitain qui le souhaitent, mis à disposition des communes et représentés lors des journées de valorisation dans le cadre des Juniors du Développement Durable ;
- la participation, au titre de leur expertise, aux missions de conseil et d'accompagnement de la communauté éducative dans la conception et l'animation de l'offre culturelle (formations et interventions).

Le projet proposé par l'iddac apporte une réponse de qualité aux enjeux territoriaux poursuivis par La Cub en matière de développement durable, de comportements éco-responsables grâce à une prise de conscience des enjeux culturels et sociaux du développement durable. Cette réponse constitue, avec d'autres, à garantir un accompagnement pertinent des élèves de l'agglomération autour de ces questions.

En outre, ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la délibération n°2011/0511 du 8 juillet 2011 (point 2.2.1) et du "règlement d'intervention sur les manifestations culturelles d'agglomération" en tant qu'il permettra de corriger les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle à destination des jeunes publics, de mettre en valeur l'offre culturelle existante et de favoriser la mobilité des publics à l'intérieur du territoire communautaire.

Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans la cadre :

- des dispositions de la Loi d'Orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- de la Politique de Développement Durable des territoires Girondins (Délibérations du 22 octobre 1999 et du 17 décembre 1999) et dans le cadre de l'agenda 21 départemental qui se décline par la *Charte girondine pour un pacte territorial, social, citoyen et durable* adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2008 ;
- de la démarche d'Agenda 21 initiée par la Communauté urbaine de Bordeaux par délibération le 21 juillet 2007 et de la « coopérative métropolitaine » débutée en décembre 2011 qui incarne l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre des ambitions portées par le projet métropolitain.

Compte tenu de l'intérêt que ce partenariat représente pour La Cub, des objectifs stratégiques poursuivis par l'association et des éléments financiers joints en annexe, il vous est proposé d'accorder à l'iddac une subvention formalisée par la signature d'une convention biannuelle organisée de la manière suivante :

- Pour 2013, une subvention de 20 000 € sur un total de prévision de dépenses de 34 500 €,
- Pour 2014, et sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondant au budget principal de l'exercice concerné, une subvention de 30 000 € sur un total de prévision de dépenses de 66 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations et aide accordées par les personnes publiques

VU la délibération n°2012/0888 du 21 décembre 2012 portant adoption du budget principal pour l'année 2013, reçue en préfecture le 26 décembre 2012,

VU le projet transmis par l'association pour 2013 et 2014, et la demande subvention émise par l'association en date du 25 Juin 2013 et sollicitant le soutien financier de la Communauté urbaine de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'iddac participe par son action au rayonnement culturel du territoire et favorise la création artistique, la créativité et la participation citoyenne au bénéfice des jeunes de l'agglomération

DECIDE

Article 1 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention jointe actant le principe d'une convention biannuelle avec l'iddac sur la période 2013-2014 et le versement de la subvention correspondant à chacune des années d'exécution de la convention,

Article 2 : L'attribution d'une subvention totale de 50 000 €, avec un versement de 30 000 € en 2013 et, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondant au budget principal de l'exercice concerné, de 20 000 € en 2014,

Article 3 : Le président est autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal des exercices concernées, chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

M. ALAIN CAZABONNE